

2011_B277

OBJET : Développement économique et emploi - - ITER - Avis de la CPA relatif à l'enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base « ITER »

Le 30 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 24 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Madame Maryse Joissains Masini

Objet : Développement Economique - ITER. Avis de la CPA relatif à l'enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base « ITER ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'enquête publique relative au dossier de demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base (INB) « ITER » est l'occasion de réaffirmer le soutien des élus du Pays d'Aix envers le projet ITER tout en soulignant quelques points sur lesquels il est essentiel de rester vigilants.

Ces points concernent notamment des gages de réussite du projet, la protection de l'environnement avec la prise en compte des risques cumulés et enfin une vigilance sur la préparation de la phase de démantèlement.

Exposé des motifs :

Iter Organisation a déposé auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire le dossier de demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base (INB) « ITER ».

Par courrier du 3 mai 2011, la mission de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (MSNR) a déclaré recevable le dossier de demande autorisant l'enquête publique qui est ouverte du 15 juin au 20 juillet 2011.

Lors de l'assemblée générale de la CLI ITER qui s'est tenue le 17 juin dernier, le groupe de travail chargé d'analyser le rapport d'enquête publique a exposé son projet d'avis.

Sur la base des éléments ainsi présentés et des débats qui ont suivi, il est proposé d'émettre un avis de la Communauté, à transmettre avant la clôture de l'enquête publique, formulé de la façon suivante :

**AVIS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX SUR LE DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INB « ITER »**

1. Les élus du Pays d'Aix, représentés par leur Président, ont toujours soutenu la réalisation du projet ITER, sur leur territoire.
2. En bons gestionnaires de l'argent public, compte tenu de l'importance de la participation de la Communauté (75 M€ programmés sur 10 ans, dont 28 M€ déjà versés entre 2007 et 2011), ils souhaitent le plus de garanties possibles quant à la réussite du projet, à la protection de l'environnement et à la prise en compte des risques cumulés (au regard du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, présent dans tous les esprits).
3. A cela, s'ajoute une inquiétude quant à la phase de démantèlement, il leur semble important de :
 - associer les experts français locaux et/ou nationaux lors de la conception de la machine, pour une prise en compte de toutes les étapes nécessaires et une optimisation des volumes de déchets in fine ;
 - définir au plus tôt le choix des process de retraitement et d'entreposage ;
 - être vigilant sur la réévaluation des coûts de démantèlement au fil du projet comme prévu dans l'accord de siège.
4. Ils saluent également l'analyse critique attentive réalisée par le groupe d'experts au sein de la CLI ITER et sont en accord avec l'ensemble des

points soulevés dans la synthèse présentée par ce groupe lors de l'assemblée générale du 17 juin 2011.

5. Déjà à ce stade, tous reconnaissent les retombées positives locales, même s'ils restent inquiets quant à la question des logements (notamment pendant les 3 années de pointe liées au chantier) et des problématiques d'accessibilité au site.

Concernant les questions d'aménagement du territoire, la gouvernance par le GIP « ITER – Val de Durance » ne répond que partiellement aux difficultés locales. La mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) permettrait d'impulser la concrétisation des projets avec une meilleure efficience.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 23 mai 2011, portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base « ITER » situé sur le territoire de la Commune de Saint Paul lez Durance (CPA)

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avis de la Communauté du Pays d'Aix, tel qu'il est formulé ci-dessus, sur le dossier de demande d'autorisation de création de l'INB « ITER » ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, ainsi qu'à Monsieur le Président de la CLI ITER.

OBJET : Développement économique et emploi - - ITER - Avis de la CPA relatif à l'enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation de création de l'Installation Nucléaire de Base « ITER »

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 4 JUIL. 2011